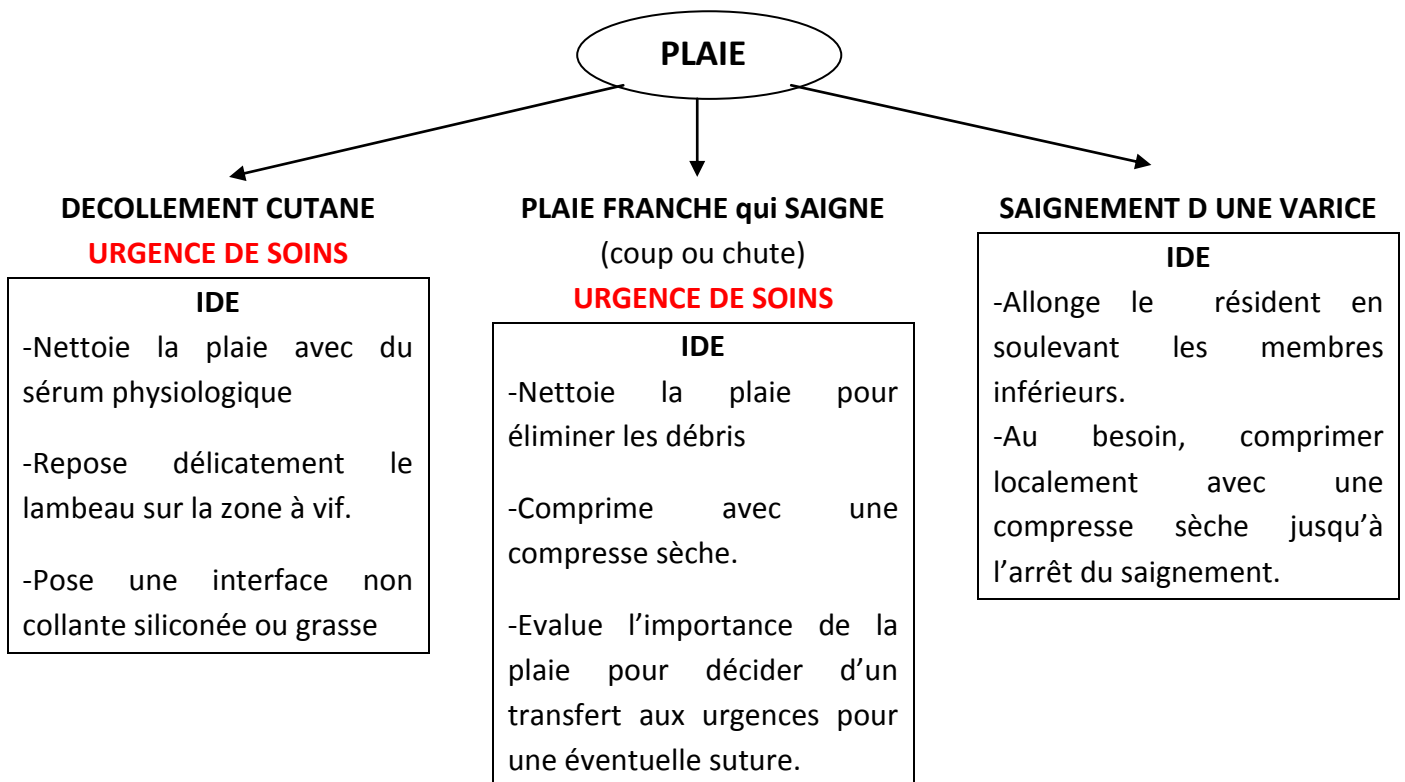


17 PLAIE

Ce protocole permet d'adapter la conduite à tenir lorsqu'un résident présente une plaie qui se définit comme une effraction de la barrière cutanée par un agent vulnérant survenant par coupure, écrasement ou abrasion.

Rappel : le vieillissement entraîne un amincissement de la peau qui devient beaucoup plus fragile, ainsi un traumatisme mineur peut être responsable de plaies délabrantes évoluant fréquemment vers la nécrose.

Penser à vérifier si le Vaccin anti tétanique est à jour.



La suture doit se faire dans les six heures